CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E40673** **VALABLE JUSQU'AU** **20/07/2026**

ÉDITÉ LE **16/07/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1980
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 31/12/2014
Capital : 83 450

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PARIS B 318546116

Siret : **318 546 116 00035**
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 2100618-001-
Assurance Responsabilité Travaux :
QBE 0310003761
Assurance Responsabilité Civile :
QBE 0310003761
Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2025

Raison sociale : **HORRENBERGER**

17 RUE BREZIN
75014 PARIS

Téléphone : 01 40 52 00 32 **Fax :** 09 56 73 18 46
Portable : 06 08 62 93 75

Site Internet : www.horrenberger.com
E-mail : vh@horrenberger.com

Responsabilité légale :
HORRENBERGER VINCENT PRÉSIDENT

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	16/07/2024
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	16/07/2024
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	16/07/2024
3162	Couverture en plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	16/07/2024
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	08/07/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Fenêtres de toit	02/02/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	02/02/2021
o Isolation des combles perdus	02/02/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.